

Règlement de l'Appel à candidatures du juré grand public du prix Cultures Sucre du livre de pâtisserie

Edition 2026

Article 1 : Objet de l'appel à candidatures

Cultures Sucre est une association loi 1901 qui regroupe les planteurs de betteraves sucrières et les fabricants de sucre français. Son ambition est de valoriser l'ingrédient sucre, son origine agricole et ses utilisations en soulignant l'importance d'une consommation raisonnée de sucre, sans excès ni privation, et s'appuie sur 3 piliers : « Nature, plaisir et équilibre » (ci-après « l'Organisateur »).

L'association organise le « Prix Cultures Sucre du livre de pâtisserie » récompensant un ouvrage de recettes sucrées (ci-après le « Concours »). À cette occasion, l'Organisateur organise un appel à candidatures intitulé « **Devenez juré grand public du prix Cultures Sucre du livre de pâtisserie 2026** » (ci-après dénommé « l'Appel à candidatures »). Cet Appel à candidatures est ouvert du **17/04/2026 au 17/05/2026 à 23h59 inclus** sur le site www.cultures-sucre.com.

Article 2 : Conditions de participation

La participation à l'Appel à candidatures est soumise aux conditions suivantes :

- Être majeur (18 ans révolus au 17 avril 2026).
- Résider en France métropolitaine.
- Être disponible sur une demi-journée, en semaine, **en septembre 2026** à Paris pour la délibération du jury.
- Ne pas être un collaborateur de l'Organisateur, ni un des membres de leur famille, ni un membre des agences ayant contribué à l'organisation du Prix.

Pour participer, le candidat (ci-après le(s) Candidat(s)) doit remplir un formulaire d'inscription présent sur le site de l'Organisateur, jusqu'au **17 mai 2026** comprenant 2 questions (dont un partage personnel sur sa pâtisserie préférée), et un paragraphe sur les motivations à faire partie du jury.

Le Candidat devra compléter et valider ce formulaire en y indiquant son nom, prénom, adresse, ville, code postal et adresse e-mail, sa date de naissance.

Une seule participation par personne est autorisée. L'Organisateur se réserve le droit de vérifier, par tous moyens, que le participant n'a pas validé plusieurs inscriptions pour son compte. Les inscriptions seront ouvertes du 17 avril au 17 mai 2026 à 23h59 (date et heure

françaises de connexion faisant foi). Toute participation enregistrée après cette date ne sera pas prise en compte.

Article 3 : Processus de sélection du juré

Parmi l'ensemble des formulaires d'inscription, il sera procédé à une sélection d'un seul juré par l'Organisateur. Le juré (ci-après « le Lauréat ») sera choisi en fonction de ses réponses au questionnaire et de son intérêt pour la pâtisserie. Celui qui sera retenu sera averti au plus tard le 01 juin 2026 par e-mail.

A défaut de confirmation du Lauréat dans un délai de 7 jours, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à être juré lors du Concours.

Si l'adresse mail indiquée par le Lauréat s'avère erronée ou indisponible techniquement, l'Organisateur ne sera pas tenu responsable.

En cas de désistement, de non-réponse du Lauréat ou si la participation de ce dernier s'avérait invalide ou pour tout motif, une liste de remplaçants sera également constituée.

Article 4 : Évaluation des livres

Une fois le juré sélectionné, il recevra un certain nombre de livres de pâtisserie à lire et à évaluer à partir d'une grille de notation élaborée par l'Organisateur.

- Étape 1 : De juin à septembre 2026, le juré sera chargé de lire les livres sélectionnés et de les évaluer.
- Étape 2 : En septembre 2026, le juré devra se rendre une demi-journée en semaine à Paris pour la délibération en présence de l'intégralité du jury. Les notes attribuées à chaque livre, ainsi que l'appréciation de l'ensemble du jury, détermineront le vainqueur du Concours.
- Étape 3 : Le juré sera également invité à la remise du prix lors du Salon du Chocolat 2026 à Paris et s'engage à respecter la confidentialité des résultats jusqu'à cette date.

Article 5 : Défraiement du juré grand public

L'Organisateur prend en charge les frais de déplacement du juré grand public pour sa venue à la délibération prévue en septembre 2026 à Paris (transport aller/retour pour se rendre à Paris, une nuit d'hôtel pour une personne), uniquement sur présentation des justificatifs originaux, et dans la limite fixée par l'Organisateur. Il sera également invité à l'occasion de la remise du prix au Salon du Chocolat 2026 à Paris, et sera défrayé dans les limites définies par l'Organisateur.

Article 6 : Publication des contributions et droits d'image des jurés

Le juré est informé que :

- Tous ses commentaires, ainsi que son nom et sa photographie pourront faire l'objet d'une publication sur le site de l'Organisateur ou dans ses supports de communication.
- À ce titre, le juré autorise l'Organisateur, par avance et sans réserve, à faire figurer son nom, prénom et commentaires dans ses publications et sa photographie, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit.

Article 7 : Modification de l'Appel à candidatures

L'Organisateur se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler cet Appel à candidatures sans préavis, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un avenant.

Article 8 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer à l'opération organisée autour de l'Appel à candidatures entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité.

Le présent règlement complet est déposé auprès de la SCP SIMONIN - TRANCHANT - GUERRIER, Commissaires de Justice Associés, 92 rue de la Victoire 75009 PARIS.

Il en irait de même pour tout éventuel avenant audit règlement

Article 9 : Droit applicable

Le présent règlement est soumis au droit français. En cas de désaccord sur son application ou interprétation, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris

Article 10 : Protection des données personnelles

Les données à caractère personnel collectées sont utilisées exclusivement pour les besoins de l'Appel à candidatures et ne seront pas communiquées à des tiers sans l'accord préalable des auteurs concernés, sauf obligation légale. Elles font l'objet d'un traitement par l'Organisateur, responsable du traitement aux seules fins de la prise en compte de la

participation à l'Appel à candidatures et de la gestion du Lauréat. La base légale de ce traitement est l'exécution du règlement de l'Appel à candidatures. Le traitement de certaines données est par ailleurs nécessaire pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

L'Organisateur conserve les données à caractère personnel uniquement le temps nécessaire pour atteindre la finalité pour laquelle elle détient ces données, pour répondre aux besoins du Participant ou pour remplir ses obligations légales. Si vous participez à l'Appel à candidatures, les données recueillies seront conservées pour une durée maximale de 5 ans après la fin du Concours. Cette durée peut être augmentée pour permettre à l'Organisateur l'exercice ou la défense de ses droits en justice. Si vous contactez l'Organisateur dans le cadre d'une demande relative à l'Appel à candidatures, celui-ci conservera vos données à caractère personnel pendant toute la durée nécessaire au traitement de votre demande.

Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi informatique et libertés ») modifiée par la loi du 20 juin 2018, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression portant sur les données personnelles les concernant, ainsi que du droit de demander la limitation de leur traitement, ainsi que du droit à la portabilité.

Tout Participant peut exercer ces droits sur simple demande écrite, en précisant ses noms, prénom, adresse postale, et en joignant copie d'un justificatif d'identité à l'adresse mail suivante : dpd@cultures-sucre.fr .

En cas de non-fourniture des informations personnelles nécessaires à l'organisation de l'Appel à candidatures, la participation à ce dernier ne pourra pas être validée par l'Organisateur, et le Participant ne pourra prétendre à être membre du jury du Concours. De la même manière, dans la mesure où les données collectées sur chaque Participant dans le cadre de l'Appel à candidatures sont indispensables pour la prise en compte de sa participation, l'exercice par un Participant de son droit de suppression avant la fin de l'Appel à candidatures entraînera l'annulation automatique de sa participation à l'Appel à candidatures.

L'Organisateur s'engage à l'égard des personnes concernées, à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des tiers non autorisés.

Les réclamations relatives à l'utilisation de ses données personnelles par l'Organisateur peuvent être adressées par le participant à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

CONTACT ORGANISATION

Clara GERAULT

Tel : 01 76 21 69 89

clara.gerault@comfluence.fr

CONTACT CULTURES SUCRE

prixdulivre@cultures-sucre.fr

Tel : 01 44 05 39 99